

# Siat Gabon et les planteurs gabonais d'hévéa : l'arnaque ?

Les planteurs d'hévéa du Gabon ont tenu une assemblée générale extraordinaire dernièrement pour discuter de la situation qui prévaut sur le marché du caoutchouc et les contradictions avec la société Siat Gabon qui, semble-t-il, ne jouerait pas franc jeu avec eux.

**E**n effet, il ressort de cette assemblée générale extraordinaire que, depuis 2004, la société belge Siat Gabon, qui a repris les actifs de l'ancienne société d'Etat Hévégab, achète le caoutchouc des planteurs gabonais en utilisant les prix fixés en Côte d'Ivoire par l'Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire (Apromac).

En examinant de près ce mode de calcul de prix, on s'aperçoit que la société a trouvé un bon moyen pour flouer le planteur gabonais. Car « sans aucune explication, Siat Gabon fait, depuis 2004, à l'insu des planteurs, des retenues suivantes sur le prix du kg de caoutchouc :

- sur le prix Fob : 39 % de retenue ;
- taux d'humidité : 40 % ;

- cotisation Apromac : 0,49 Fcfa ;
  - cotisation OPCN : 0,75 Fcfa ;
  - cotisation Aprocani : 1,25 Fcfa ;
  - cotisation Firca : 6 Fcfa »
- nous a rapporté une source proche du dossier.

Aussi, Siat Gabon applique-t-il un DRC de 60 % en toutes saisons (pluvieuse ou non) alors que son prédécesseur Hévégab appliquait 60 % en saison des pluies, et 75 % en saison sèche. En outre, Siat ferait payer aux planteurs gabonais les cotisations des associations de Côte d'Ivoire alors que, dans ledit pays, ces revenus sont reversés aux associations cotisantes. Car ce sont elles qui soutiennent les planteurs d'hévéa et développent l'hévéaculture villageoise grâce à ces cotisations et aux subventions

qu'elles reçoivent de l'Etat ivoirien. Ce qui n'est guère le cas de Siat Gabon qui, en effet, ne reverse pas un centime de ces cotisations aux associations du Gabon qui, pourtant, existent bel et bien. Alors on se demande bien où va cet argent qui se chiffre aujourd'hui à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de francs cfa d'après la même source. Ladite somme est-elle reversée dans les caisses de l'Etat ?

Cette situation a provoqué la colère des planteurs qui ont décidé d'arrêter les livraisons de caoutchouc à Siat Gabon pour réclamer le remboursement des sommes par eux versées et qui leur sont « volées par la société » et un nouveau système de fixation de prix de commun accord avec les planteurs

d'hévéa.

Face à l'indifférence du directeur général de Siat, qui se comporte encore comme à "l'époque du Congo du roi Léopold II", trouvant toujours des subterfuges et refusant d'engager toute forme de discussion sur ces deux questions avec les planteurs, ceux-ci ont porté l'affaire au niveau du ministère de l'Agriculture qui a confié le suivi du dossier à Monsieur Bibuthuh Billandress, directeur général de l'agriculture qui, dans son incapacité à apporter une solution idoine, a renvoyé dos à dos les deux parties, leur demandant d'aller s'entendre alors que, selon les planteurs, une commission comprenant le directeur général de Siat Gabon, les représentants des planteurs et ceux des pouvoirs

publics auraient dû être formée par arrêté ministériel pour régler cette affaire une bonne fois pour toutes.

Devant ce blocage, les planteurs, qui représentent un effectif de 6 000 électeurs, ont décidé d'appliquer un vote sanction au cours des prochaines élections, estimant que les autorités les ont abandonnés à leur triste sort, si ces dernières ne sont pas de connivence avec la société qui les oppresse. Car au regard des faits en présence, on a du mal à comprendre le degré de légèreté dont le pouvoir, par le biais du ministère de l'Agriculture, fait montre face à cette situation d'arnaque à ciel ouvert.

Justin Mbatchi